

POINTS SAILLANTS – 2021

Principaux indicateurs

- Produits d'exploitation : 7,606 M\$; baisse de 4,6 % (0,366 M\$) sous les 7,972 M\$ de 2020; 0,736 M\$ de plus que les produits d'exploitation de 6,87 M\$ prévus au budget de 2021.
- Bénéfices nets : 0,983 M\$; hausse de 0,23 % au-dessus des bénéfices de 0,981 M\$ de 2020; 0,701 M\$ de plus que les bénéfices nets de 0,282 M\$ prévus au budget de 2021.
- Trésorerie et placements (fin d'exercice 2021) : 11,3 M\$.
- Dette courante : réduction de 0,475 M\$ des emprunts de 5 M\$ de 2017 en 2021; 3,153 M\$ restant dus à la fin de l'exercice.
- Tonnage de fret : 1 365 908 tonnes; baisse globale de 10,1 % par rapport à 2020 – hausse de 1,8 % des marchandises générales (conteneurs, remorques, divers et automobiles).
- Arrivées de navires : 938; 14,7 % de moins qu'en 2020; baisse de 29 % des arrivées de navires océaniques et hausse de 4,7 % des arrivées d'autres navires.
- Activité de croisières : le gouvernement du Canada a encore une fois interdit les activités de croisières dans les eaux canadiennes en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.
- Retombées économiques du Port pour la province : 397 M\$ par année, dont dépendent directement et indirectement 3 890 emplois.

États financiers de
l'Administration portuaire de
St. John's

31 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État du résultat net et des autres éléments du résultat global	3
État des variations des capitaux propres	4
État de la situation financière	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Notes annexes	7-23

Rapport de l'auditeur indépendant

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration portuaire de St. John's (l'« Administration »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
24 Mars 2022

Administration portuaire de St. John's
État du résultat net et des autres éléments du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2021
(en dollars canadiens)

	2021	2020
Notes	\$	\$
Produits d'exploitation		
Frais portuaires	3 940 789	3 973 529
Produits locatifs	3 560 142	3 874 515
Autres produits	104 949	123 603
	7 605 880	7 971 647
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages du personnel	2 368 560	2 260 781
Amortissement	1 441 126	1 448 378
Autres charges d'exploitation et frais administratifs	1 380 025	1 330 821
Frais d'entretien et de réparation	520 282	874 256
Honoraires et frais de consultation	458 940	456 927
Paiements tenant lieu de taxes municipales	313 616	259 343
Frais sur les produits bruts	151 975	160 889
	6 634 524	6 791 395
Bénéfice d'exploitation	971 356	1 180 252
Autres (produits) charges		
Charges d'intérêts	110 339	125 991
(Profit) perte à la cession d'immobilisations corporelles	(229 703)	15 456
Placement	(142)	(81 941)
Perte de valeur d'immobilisations corporelles	107 752	139 895
	(11 754)	199 401
Bénéfice net	983 110	980 851
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		
Gain actuariel (perte actuarielle) au titre des prestations de retraite des employés participant au régime de l'APSJ	11 1 119 800	(661 600)
(Perte actuarielle) gain actuariel au titre des prestations de retraite des employés participant au régime multi-employeurs	11 (39 000)	208 000
	1 080 800	(453 600)
	2 063 910	527 251

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Administration portuaire de St. John's
État des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2021
(en dollars canadiens)

	Capital d'apport \$	Bénéfices non distribués \$	Cumul des autres éléments de bénéfice global \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1^{er} janvier 2021	18 422 104	23 799 224	(2 668 000)	39 553 328
Bénéfice net	—	983 110	—	983 110
Autres éléments de bénéfice global				
Gain actuariel net au titre des prestations de retraite des employés (note 11)	—	—	1 080 800	1 080 800
Solde au 31 décembre 2021	18 422 104	24 782 334	(1 587 200)	41 617 238
	Capital d'apport \$	Bénéfices non distribués \$	Cumul des autres éléments de perte globale \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1^{er} janvier 2020	18 422 104	22 818 373	(2 214 400)	39 026 077
Bénéfice net	—	980 851	—	980 851
Autres éléments de perte globale				
Perte actuarielle nette au titre des prestations de retraite des employés (note 11)	—	—	(453 600)	(453 600)
Solde au 31 décembre 2020	18 422 104	23 799 224	(2 668 000)	39 553 328

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Administration portuaire de St. John's
État de la situation financière

Au 31 décembre 2021
(en dollars canadiens)

	Notes	2021 \$	2020 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		11 333 013	10 497 055
Débiteurs		733 529	622 410
Tranche courante des autres débiteurs		9 102	2 550
Charges payées d'avance		75 376	81 784
		12 151 020	11 203 799
Autres débiteurs			
		64 361	50 575
Immobilisations corporelles	5	34 932 017	36 111 910
		47 147 398	47 366 284
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		936 995	1 542 611
Produits différés		48 641	225 625
Tranche courante de la dette à long terme	8	3 153 124	475 383
		4 138 760	2 243 619
Avantages du personnel à payer			
		—	63 250
Dette à long terme	8	—	3 153 093
Prestations de retraite des employés	11	1 391 400	2 352 994
		5 530 160	7 812 956
Éventualités			
	9		
Capitaux propres			
Capital d'apport		18 422 104	18 422 104
Bénéfices non distribués		24 782 334	23 799 224
Cumul des autres éléments de perte globale		(1 587 200)	(2 668 000)
		41 617 238	39 553 328
		47 147 398	47 366 284

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom de l'Administration,



Administrateur



Président et chef de la direction

Administration portuaire de St. John's

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2021

(en dollars canadiens)

	2021	2020
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	983 110	980 851
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement	1 441 126	1 448 378
Variation des avantages du personnel à payer	(63 250)	1 241
(Profit) perte à la cession d'immobilisations corporelles	(229 703)	15 456
Perte de valeur d'immobilisations corporelles	107 752	139 895
Variation des prestations de retraite des employés	119 206	136 906
Variation du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie	(907 649)	782 341
	1 450 592	3 505 068
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, déduction faite des subventions publiques	(447 282)	(1 883 166)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	308 000	—
	(139 282)	(1 883 166)
Activités de financement		
Remboursement sur la dette à long terme	(475 352)	(459 740)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	835 958	1 162 162
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	10 497 055	9 334 893
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	11 333 013	10 497 055
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :		
Trésorerie	10 334 021	9 488 099
Placements à court terme	998 992	1 008 956
	11 333 013	10 497 055

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Nature des activités

Le 1^{er} mai 1999, l'Administration portuaire de St. John's (l'« Administration ») a été constituée par des lettres patentes délivrées par le ministère des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, qui a remplacé la *Loi sur la Société canadienne des ports*. Conformément à la *Loi maritime du Canada*, tous les actifs, passifs et capitaux propres ont été transférés des comptes de la Société du port de St. John's, à leur valeur comptable, aux comptes de l'Administration. Le siège social de l'Administration est situé au 1 Water Street, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador.

2. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les principales méthodes comptables utilisées au cours de la préparation de ces états financiers sont décrites ci-après; sauf indication contraire, elles ont été appliquées de manière cohérente à tous les exercices présentés.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de l'Administration le 24 mars 2022.

Mode de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de l'Administration.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur, comme il est expliqué dans les méthodes comptables ci-après. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

Les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées de manière cohérente par l'Administration à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers, sans exception.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants déposés auprès de banques, ainsi que les placements très liquides.

Comptabilisation des produits

En vertu d'IFRS 15, les produits sont évalués en fonction de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec un client au moment du transfert de contrôle et pour un montant que l'Administration s'attend à recevoir. L'Administration comptabilise les produits lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client. Il faut recourir au jugement pour déterminer le moment où le contrôle est transféré (c'est-à-dire, à un moment précis ou progressivement). L'Administration comptabilise les sources de produits suivantes :

a) Contrats de location

Les produits tirés de contrats de location simple sont comptabilisés selon la méthode linéaire, sur la durée du contrat de location. La portion non gagnée de ces produits qui est perçue au cours de la période est classée dans les produits différés. Les produits différés qui seront gagnés et comptabilisés au cours des douze prochains mois sont classés dans les passifs courants. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont inscrits à l'actif et comptabilisés en résultat selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

b) Frais portuaires

Les frais portuaires comprennent les droits de port, les droits d'amarrage et les droits de quai. Les produits sont gagnés au fil du temps à mesure que les services sont rendus. Les tarifs fixés par l'Administration sont affichés sur son site Web. L'Administration comptabilise les produits en fonction du montant qu'elle a le droit de facturer, conformément au tarif applicable, puisque ce montant représente la valeur de l'obligation de prestation reçue à ce jour par les clients. Les modalités de paiement sont de 30 jours à compter de la date d'échéance du tarif applicable.

Les autres produits comprennent des éléments non récurrents qui ne sont pas directement liés aux activités de l'Administration dans le cours normal de ses activités. Les produits financiers et les charges financières comprennent les produits tirés des placements et les charges d'intérêts sur des emprunts non inscrites à l'actif.

Frais sur les produits bruts

Afin de maintenir ses lettres patentes en règle, l'Administration doit verser annuellement au ministère des Transports des frais qui représentent un pourcentage des produits bruts.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de terrains, d'actifs de dragage, d'installations d'accostage, de bâtiments, de services publics, de routes et asphaltage, de matériel et outillage et de mobilier et matériel de bureau. Les biens immobiliers fédéraux sont comptabilisés au coût historique, moins l'amortissement cumulé et toute perte de valeur.

Les biens immobiliers fédéraux appartiennent au gouvernement fédéral et sont gérés et exploités par l'Administration, qui agit à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour certaines activités décrites dans la *Loi maritime du Canada*; à l'exclusion des bâtiments et structures, ces biens ne peuvent être hypothéqués ni mis en gage par l'Administration. Il incombe à l'Administration d'effectuer les travaux nécessaires d'entretien, de remise en état et de remplacement des biens immobiliers fédéraux qu'elle gère.

Le coût historique des immobilisations corporelles tient compte des dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction des actifs. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur comptable de chaque actif, ou comptabilisés à titre d'actif distinct, le cas échéant, à condition qu'il soit probable que les futurs avantages économiques associés à l'élément considéré seront transférés à l'Administration et que le coût de l'élément puisse être évalué de manière fiable. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié seront comptabilisés à l'actif pendant la période nécessaire pour achever l'actif et le préparer pour son usage prévu. Un actif est qualifié lorsque l'Administration consacre un temps considérable à l'achèvement de cet actif.

Les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et ils sont présentés dans les charges d'intérêts dans le compte de résultat et des autres éléments du résultat global. Les dépenses d'investissement liées aux projets en cours à la fin de l'exercice sont présentées à titre de projets en cours de construction dans les immobilisations corporelles.

La valeur comptable des immobilisations corporelles remplacées est décomptabilisée au fur et à mesure des remplacements. Tous les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

2. Principales méthodes comptables (suite)*Immobilisations corporelles (suite)*

Les terrains et les projets en cours qui ne sont pas prêts à être mis en service ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est calculé selon le mode linéaire, en commençant dès qu'un actif est prêt à être mis en service, au moyen de taux fondés sur la durée d'utilité estimative de l'actif en question. Au cours de l'exercice d'acquisition, l'amortissement est inscrit pour toute l'année; au cours de l'exercice de la sortie d'immobilisations, aucun amortissement n'est comptabilisé. Les taux d'amortissement sont fondés sur la durée d'utilité estimative des actifs, de la manière suivante :

Dragage	2,5 %
Installations d'accostage	2,0 % à 6,7 %
Bâtiments	2,5 % à 10 %
Services publics	2,5 % à 10 %
Routes et asphaltage	2,5 % à 10 %
Matériel et outillage	5,0 % à 100 %
Mobilier et matériel de bureau	20 %

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité font l'objet d'une révision, et au besoin d'un ajustement, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immobilisations correspondent à la différence entre le produit des cessions et la valeur comptable des actifs; ils sont comptabilisés en résultat dans les autres produits ou les autres charges.

Subventions publiques

Les subventions sont comptabilisées à leur juste valeur quand leur réception et le fait que l'Administration remplira les conditions qui leur sont rattachées sont raisonnablement assurés. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont déduites du coût de ces immobilisations et leur amortissement est comptabilisé pour son montant net.

Perte de valeur des actifs non financiers non courants

Les actifs non financiers non courants sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Dans ce cas, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur éventuelle. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour effectuer les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas où peuvent être identifiées des entrées de trésorerie largement indépendantes, ou des unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). Si l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants d'autres actifs, l'Administration estime le montant recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Si les estimations montrent que la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement en résultat net, à titre de charges. Une perte de valeur est reprise si la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'UGT) dépasse sa valeur comptable.

Paiements tenant lieu de taxes municipales

La charge relative aux paiements tenant lieu de taxes est déterminée en fonction des évaluations municipales estimatives, lesquelles sont ajustées conformément à la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*. Les paiements sont effectués selon ces évaluations. Tout ajustement effectué au moment du règlement final est imputé aux résultats dans l'exercice du règlement.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'Administration a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que l'Administration doit régler l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui entourent l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée à l'aide des flux de trésorerie estimés afin de régler l'obligation actuelle pour une période se clôturant dans plus de un an, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie, quand l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif. Lorsqu'une partie ou la totalité des avantages économiques requis pour éteindre une provision doit être recouvrée d'un tiers, la créance est comptabilisée dans les actifs, lorsqu'il est quasiment certain que l'entité recevra ce remboursement et que le montant de la créance peut être évalué de manière fiable. Les provisions reflètent la meilleure estimation de l'Administration à la date de clôture. Aucune provision n'est comptabilisée au titre de pertes d'exploitation futures.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque l'Administration devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier et sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Tous les actifs financiers et les passifs financiers sont ensuite comptabilisés et évalués dans leur intégralité au coût amorti ou à la juste valeur, selon le classement de l'actif financier ou du passif financier.

Classement des instruments financiers

L'Administration a classé ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes : actifs financiers au coût amorti et passifs financiers au coût amorti.

<u>Instrument financier</u>	<u>Catégorie</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances clients et montants courus	Coût amorti
Autres débiteurs	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Dettes à long terme	Coût amorti

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement des instruments financiers (suite)

i) Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts ou des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise exactement les encaissements ou les paiements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) à l'exclusion des pertes de crédit attendues sur les instruments d'emprunt, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt.

Les produits ou les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en ce qui concerne les instruments d'emprunt autres que les actifs et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers

i) Actifs financiers au coût amorti

Le coût amorti d'un actif financier correspond à la valeur attribuée à un actif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier correspond au coût amorti d'un actif financier compte non tenu de toute correction de valeur pour pertes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute d'un actif financier, sauf les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite. Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier. Si, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, le risque de crédit que comporte l'instrument financier déprécié diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans les (produits) charges d'intérêts.

Débiteurs

Les créances clients et les montants courus sont des montants à recevoir de clients dans le cours normal des activités, qui devraient être recouverts d'ici moins de un an. Les créances clients et les montants courus sont classés dans les actifs courants.

Les créances clients et les montants courus sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. L'Administration comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie des créances clients et les montants courus. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées en se fondant sur l'historique des pertes de crédit, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de la conjoncture économique générale et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture. Les pertes de crédit sont comptabilisées comme des charges dans la période au cours de laquelle elles sont identifiées. Les créances qui ont antérieurement fait l'objet d'une correction de valeur sont radiées lorsque le recouvrement final est jugé peu probable.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

L'Administration comptabilise une correction de valeur pour pertes pour les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti.

L'Administration a décidé d'adopter l'approche simplifiée en matière de dépréciation, ce qui signifie qu'elle comptabilise les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des actifs financiers évalués au coût amorti. Leur portée comprend les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de crédit attendues sont estimées en se fondant sur l'historique des pertes de crédit de l'Administration, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de la conjoncture économique générale et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu. L'Administration considère qu'un actif financier fait l'objet d'une défaillance lorsqu'il semble improbable que le client sera en mesure de régler le passif en entier.

Passifs financiers

i) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers qui ne respectent pas les critères du classement à la juste valeur par le biais du résultat net ou qui ne sont pas désignés comme tels sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de trésorerie attachés à ces actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que l'Administration a transféré la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations prévues au contrat expirent, s'éteignent ou sont annulées. La direction de l'Administration classe les instruments financiers en plusieurs catégories, comme il est décrit à la note 5 des états financiers.

Prestations de retraite des employés

Les régimes à prestations définies dont l'Administration est le promoteur définissent le montant des prestations de retraite que les employés recevront au moment de leur départ à la retraite en tenant compte de leur durée de service et de leur niveau de salaire. Les obligations liées aux régimes de retraite à prestations définies incombent à l'Administration, même si les actifs servant à la capitalisation des régimes sont mis en réserve.

L'actif ou le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière au titre des régimes d'avantages à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière, moins la juste valeur des actifs des régimes, majorée des ajustements apportés au titre des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs estimatifs par référence aux taux d'intérêt associés à des obligations de société de grande qualité, qui sont libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront payées et dont l'échéance se rapproche de la durée des passifs du régime correspondants.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Prestations de retraite des employés (suite)

Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont immédiatement portés au débit ou au crédit des capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat, sauf si les changements apportés au régime de retraite sont subordonnés au maintien en service des employés pendant une durée déterminée (la période d'acquisition des droits), auquel cas les coûts des services passés sont amortis de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits.

Autres avantages du personnel

L'Administration offre par ailleurs d'autres avantages du personnel non capitalisés aux employés admissibles. L'Administration comptabilise chaque année le montant estimatif des passifs liés aux indemnités de cessation d'emploi, aux congés annuels et aux congés compensatoires au titre des heures supplémentaires qui sont payables à ses employés au cours des exercices ultérieurs.

3. Normes IFRS nouvelles et révisées publiées, mais non encore entrées en vigueur

Les normes et les interprétations suivantes ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur :

Modifications d'IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants
Modifications d'IAS 16	Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue
Modifications d'IAS 37	Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat
Modifications d'IAS 1	Informations à fournir sur les méthodes comptables
Modifications d'IAS 8	Définition des estimations comptables
Modifications d'IAS 12	Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique
Modifications d'IFRS 10	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise

L'Administration ne s'attend pas à ce que l'adoption des normes susmentionnées ait une incidence significative sur les états financiers des périodes futures.

4. Principaux jugements et principales estimations comptables

L'application des méthodes comptables de l'Administration exige que la direction exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations.

L'analyse qui suit présente les jugements, estimations et hypothèses critiques formulés par la direction lors de l'application des méthodes comptables de l'Administration et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

4. Principaux jugements et principales estimations comptables (suite)

i) Durées d'utilité des immobilisations corporelles

L'Administration revoit les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les taux d'amortissement fondés sur la durée d'utilité estimée de ces immobilisations corporelles sont expliqués en détail dans la rubrique ci-dessous portant sur la méthode comptable liée aux immobilisations corporelles. Ces actifs sont décrits en détail à la note 5.

ii) Avantages sociaux futurs

L'Administration utilise des hypothèses importantes, qui sont présentées en détail à la note 11, lorsqu'elle évalue son obligation au titre des prestations constituées pour ses régimes de retraite à prestations définies.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision touche à la fois la période actuelle et les périodes futures.

Administration portuaire de St. John's

Notes annexes

31 décembre 2021

5. Immobilisations corporelles

	Terrains	Dragage	Installations d'accostage	Bâtiments	Services publics	Routes et asphaltage	Matériel et outillage	Mobilier et matériel de bureau	Projets en cours de construction	Total de 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût	7 847 881	189 056	33 599 256	9 063 248	9 619 976	5 558 701	626 187	868 303	144 398	67 517 007
Amortissement cumulé	—	(105 505)	(15 356 291)	(4 454 786)	(5 174 772)	(5 082 865)	(524 588)	(706 290)	—	(31 405 097)
Valeur comptable nette	7 847 881	83 551	18 242 965	4 608 462	4 445 204	475 836	101 599	162 013	144 398	36 111 910
Exercice clos le										
31 décembre 2021										
Acquisitions, déduction faite des subventions	—	—	—	42 181	338 122	—	41 568	53 536	448 484	923 891
Cessions	(57 090)	—	—	(88 546)	—	—	(37 584)	(39 968)	—	(223 188)
Ajustement – subventions	—	—	—	—	—	—	—	3 675	—	3 675
Pertes de valeur	—	—	(107 752)	—	—	—	—	—	—	(107 752)
Autres ajustements	—	—	—	87 793	—	—	—	—	—	(335 393)
Dotation à l'amortissement	—	(4 727)	(784 420)	(230 173)	(273 070)	(47 801)	18 079	35 342	(476 607)	(1 441 126)
Coût	7 790 791	189 056	33 491 505	9 016 883	9 958 098	5 558 701	630 171	885 547	116 275	67 637 027
Amortissement cumulé	—	(110 232)	(15 140 712)	(4 597 166)	(5 447 842)	(5 130 666)	(529 619)	(748 773)	—	(32 705 010)
Valeur comptable nette de clôture	7 790 791	88 291	18 350 793	4 419 717	4 510 256	428 035	100 552	136 774	116 275	34 932 017
Exercice clos le										
31 décembre 2020										
Acquisitions, déduction faite des subventions	87 619	—	137 735	710 832	817 241	—	33 235	29 108	1 883 166	3 698 936
Cessions	—	—	(134 264)	(268 289)	(56 265)	—	—	(25 539)	—	(484 357)
Pertes de valeur	—	—	—	(139 895)	—	—	—	—	—	(139 895)
Autres ajustements	—	—	124 584	268 289	50 489	—	—	25 539	(1 815 770)	(1 346 869)
Dotation à l'amortissement	—	(4 740)	(786 532)	(238 622)	(261 026)	(48 055)	(22 459)	(86 944)	—	(1 448 378)
Coût	7 847 881	189 056	33 599 256	9 063 248	9 619 976	5 558 701	626 187	868 303	144 398	67 517 007
Amortissement cumulé	—	(105 505)	(15 356 291)	(4 454 786)	(5 174 772)	(5 082 865)	(524 588)	(706 290)	—	(31 405 097)
Valeur comptable nette de clôture	7 847 881	83 551	18 242 965	4 608 462	4 445 204	475 836	101 599	162 013	144 398	36 111 910

5. Immobilisations corporelles (suite)

Les dépenses d'investissement estimatives autorisées ou engagées au 31 décembre 2021, lesquelles n'ont pas été auditées, totalisaient 6 685 000 \$ (2020 – 6 790 279 \$).

6. Instruments financiers*Facteurs de risque financier*

L'Administration est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Le conseil d'administration de l'Administration a la responsabilité globale de surveiller ces risques et d'examiner les politiques de l'Administration de façon périodique pour s'assurer que les risques sont gérés de manière appropriée. Les sources de l'exposition aux risques et la façon dont chaque risque est géré sont expliquées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour l'Administration. L'Administration est exposée à un certain risque de crédit relativement à ses équivalents de trésorerie, lesquels sont composés de placements, mais ce risque est limité puisqu'il s'agit uniquement de placements dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada à faible risque. L'Administration accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, sur une base régulière, des contrôles portant sur la solvabilité de ses clients et établit des charges pour pertes de crédit éventuelles. L'Administration atténue le risque de crédit en surveillant activement le classement des créances par antériorité et effectue régulièrement le suivi des impayés. L'exposition maximale au risque de crédit de l'Administration correspond à la valeur comptable des débiteurs et des autres débiteurs.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des créances de l'Administration, y compris celles à long terme, et un suivi des charges pour pertes de valeur de l'Administration au titre des créances.

	2021	2020
	\$	\$
Créances clients et autres débiteurs	740 819	631 567
Loyers différés à recevoir	73 463	53 125
Moins : correction de valeur pour pertes de valeur des créances	(7 290)	(9 157)
	806 992	675 535

La qualité de crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est évaluée par référence aux données historiques et tient compte des éléments suivants : nouveaux clients/locataires, clients/locataires en place (c'est-à-dire depuis plus de six mois) sans antécédents de défaut de paiement ou ayant commis des défauts de paiement qui ont finalement été entièrement recouverts.

Au 31 décembre 2021, des créances clients de 7 290 \$ (2020 – 9 157 \$) s'étaient dépréciées et ont donné lieu à une correction de valeur pour pertes de valeur. Les créances dépréciées sont principalement liées à l'estimation faite par la direction des clients aux prises avec une situation économique difficile.

6. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Administration ne puisse respecter ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Administration gère ce risque en faisant des prévisions détaillées et en établissant des plans stratégiques et opérationnels à long terme. L'Administration est d'avis que le risque de liquidité est négligeable. L'échéance de la dette à long terme est présentée à la note 8, et tous les créditeurs et charges à payer sont dus au cours des 120 prochains jours.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de l'évolution des facteurs du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change. L'Administration est exposée au risque de marché principalement dans le cadre de ses activités d'investissement. Étant donné que l'Administration exerce ses activités uniquement au Canada, son exposition au risque de change est minime.

La politique actuelle de l'Administration est d'investir l'excédent de trésorerie dans des bons du Trésor à court terme du gouvernement du Canada. En outre, l'Administration a une dette à long terme portant intérêt à un taux fixe, et ne croit pas que le risque de taux d'intérêt soit important.

Actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente la répartition des actifs et des passifs financiers de l'Administration aux 31 décembre des exercices indiqués.

	2021	2020
	\$	\$
Actifs financiers au coût amorti		
Autres débiteurs (à long terme)	64 361	50 575
Tranche courante des autres débiteurs	9 102	2 550
Débiteurs	733 529	622 410
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 333 013	10 497 055
	12 140 005	11 172 590
Passifs financiers au coût amorti		
Créditeurs et charges à payer	936 995	1 542 611
Tranche courante de la dette à long terme	3 153 124	475 383
Dette à long terme	—	3 153 093
	4 090 119	5 171 087

Dans l'éventualité où l'Administration aurait des instruments financiers devant être comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière, l'Administration appliquerait une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le caractère observable ou non observable des données d'entrée servant aux diverses techniques d'évaluation.

6. Instruments financiers (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Les techniques faisant appel à des données observables reposent sur des données du marché obtenues de sources indépendantes, tandis que les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses de la direction. Un changement dans la technique d'évaluation des instruments financiers peut donner lieu à des transferts entre niveaux. La hiérarchie des données d'entrée se présente comme suit :

- Niveau 1 – Prix cotés sur un marché actif, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables, directement ou indirectement.
- Niveau 3 – Données d'entrée non fondées sur des données de marché observables.

La valeur comptable des actifs et des passifs courants se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à relativement court terme de ces instruments financiers. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, aucun montant n'a été transféré entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3. En outre, aucun instrument financier n'est classé dans le niveau 3.

7. Gestion du capital

L'Administration a été constituée en société sans capital social. Les besoins de trésorerie sont financés par les fonds générés à l'interne et par la dette. L'objectif principal de l'Administration en matière de gestion du capital est de maintenir le montant de la dette à un niveau auquel la solidité financière et la qualité du crédit de l'Administration ne sont pas mises en jeu.

Conformément à ses lettres patentes, la dette totale de l'Administration ne doit pas excéder 8 M\$. Le capital de l'Administration comprend le capital d'apport et les bénéfices non distribués. Au 31 décembre 2021, l'Administration respectait toutes ses clauses restrictives.

8. Dette à long terme

	2021	2020
	\$	\$
Emprunt à terme portant intérêt à 3,27 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 48 912 \$, échéant en novembre 2022 et garanti par une mobilisation générale de créances	—	3 628 476
Moins : tranche courante	3 153 124	475 383
	—	3 153 093

Les remboursements de capital requis à l'échéance se présentent comme suit :

	\$
2022	3 153 124

L'Administration dispose d'une facilité de crédit renouvelable fournie par sa banque, d'un montant maximal de 300 000 \$, qui était inutilisée au 31 décembre 2021 (2020 – néant).

9. Éventualités

Dans le cours normal des activités, l'Administration est exposée à des risques environnementaux potentiels. Étant donné qu'il est impossible de déterminer l'incidence financière de ces risques, aucune provision n'est inscrite aux états financiers ci-joints.

10. Contrats de location

L'Administration loue actuellement des terrains et des bâtiments en vertu de contrats de location simple non résiliables, qui sont assortis de diverses durées et de divers droits de renouvellement. Des loyers conditionnels totalisant 145 429 \$ (2020 – 228 342 \$) ont été comptabilisés en résultat pour l'exercice 2021. Les loyers minimaux futurs aux termes de ces contrats de location simple non résiliables totalisent 79 640 569 \$ (2020 – 70 387 225 \$).

	\$
Un an ou moins	3 458 860
Plus de un an et moins de cinq ans	13 982 061
Plus de cinq ans	62 199 648
	<u>79 640 569</u>

11. Prestations de retraite des employés

En 2015, l'Administration a mis sur pied un nouveau régime à prestations définies (le « régime de l'APSJ ») afin de remplacer un régime à cotisations définies. Le régime de l'APSJ comprend deux composantes, soit un régime de retraite agréé et un régime de retraite complémentaire. En outre, l'Administration offre un régime de retraite à prestations définies multi-employeurs, dont l'Association des administrations portuaires canadiennes est le promoteur (le « régime multi-employeurs »). Ces régimes assurent le paiement de prestations de retraite à tous ses employés.

Les employés qui participaient antérieurement au régime de retraite aux termes de la *Loi sur la pension de la fonction publique* avaient le droit de transférer leurs avantages de retraite acquis avant le 1^{er} mai 2000 au régime multi-employeurs de l'Administration ou de conserver leurs avantages dans le régime de retraite aux termes de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Tous les employés admissibles ont choisi de conserver le régime de retraite aux termes de la *Loi sur la pension de la fonction publique*.

Le 1^{er} août 2015, les employés actifs qui adhéraient au régime de retraite à cotisations définies sont devenus membres du nouveau régime de l'APSJ; les services passés ont été comptabilisés à compter du 1^{er} mai 2000 ou de la date d'embauche à l'Administration, selon la plus rapprochée des deux dates, et les actifs transférés des comptes liés au régime de retraite à cotisations définies ont contribué à la comptabilisation de ces services passés. Les employés embauchés après le 1^{er} août 2015 doivent adhérer au régime de l'APSJ.

11. Prestations de retraite des employés (suite)

L'information relative aux régimes de retraite du personnel pour les exercices clos les 31 décembre se présente comme suit :

	Régime multi-employeurs	Régimes de retraite agréés	Régime de retraite complémentaire	Total de 2021	Total de 2020
	\$	\$	\$	\$	\$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées					
Solde au début de l'exercice	6 411 000	4 496 000	1 290 100	12 197 100	10 332 200
Coût des services rendus au cours de la période	77 000	291 400	64 100	432 500	407 200
(Gain) perte lié à la réévaluation (Gain actuariel) perte actuarielle découlant des changements apportés aux hypothèses économiques	(361 000)	(349 200)	(142 500)	(852 700)	1 215 000
(Gain actuariel) perte actuarielle lié à l'expérience	(37 000)	233 700	(45 100)	151 600	22 000
Perte actuarielle découlant des changements apportés aux hypothèses démographiques	—	(404 300)	(2 200)	(406 500)	—
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	164 000	121 900	34 600	320 500	322 300
Cotisations des participants au régime	11 000	107 600	—	118 600	109 400
Prestations versées	(206 000)	—	—	(206 000)	(211 000)
Solde à la fin de l'exercice	6 059 000	4 497 100	1 199 000	11 755 100	12 197 100
Variation de la juste valeur des actifs du régime					
Solde au début de l'exercice	7 720 000	3 288 200	—	11 008 200	9 886 900
Produits d'intérêts	199 000	—	—	199 000	221 000
Gain lié à la réévaluation					
Gain actuariel	862 000	410 200	—	1 272 200	660 400
Rendement des actifs du régime	—	92 900	—	92 900	91 100
Cotisations de l'employeur	54 000	249 800	—	303 800	250 400
Cotisations des employés	11 000	107 600	—	118 600	109 400
Prestations versées	(206 000)	—	—	(206 000)	(211 000)
Solde à la fin de l'exercice	8 640 000	4 148 700	—	12 788 700	11 008 200
Situation de capitalisation – surplus (déficit) du régime					
	2 581 000	(348 400)	(1 199 000)	1 033 600	(1 188 900)
Réévaluation de l'actif non comptabilisé liée au plafond en vertu d'IAS 19.64					
	(2 425 000)	—	—	(2 425 000)	(1 097 000)
Passif additionnel lié aux services passés à l'égard du régime de retraite complémentaire à l'intention des dirigeants					
	—	—	—	—	(67 094)
Passif au titre des prestations constituées	156 000	(348 400)	(1 199 000)	(1 391 400)	(2 352 994)

11. Prestations de retraite des employés (suite)

La charge de retraite comptabilisée en résultat dans les salaires et avantages du personnel et les autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire	Total de 2021	Total de 2020
	Régime multi-employeurs	Régime de l'APSJ	Régime de l'APSJ		
	\$	\$	\$	\$	\$
Charge du régime					
Coût des services rendus au cours de la période (part de l'employeur)	77 000	291 400	64 100	432 500	407 200
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies, montant net	(6 000)	29 000	34 600	57 600	47 200
Charge de retraite comptabilisée en résultat	71 000	320 400	98 700	490 100	454 400
Gain actuariel (perte actuarielle) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(39 000)	930 000	189 800	1 080 800	(453 600)

Les actifs investis des régimes de retraite de l'Administration sont détenus dans des fonds communs. Le tableau suivant présente la répartition des actifs investis par type de fonds.

	2021		2020	
	Régime multi-employeurs %	Régime de l'APSJ %	Régime multi-employeurs %	Régime de l'APSJ %
Titres de participation canadiens	32	26	29	24
Titres de participation étrangers	42	41	41	38
Titres à revenu fixe	26	25	30	29
Immobilier	—	8	—	9
	100	100	100	100

11. Prestations de retraite des employés (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour calculer les obligations au titre des prestations constituées de l'Administration sont les suivantes :

	Régime multi-employeurs	2021 Régime de l'APSJ	Régime multi-employeurs	2020 Régime de l'APSJ
Taux d'actualisation au début de l'exercice	3,1	2,68	3,1	3,18
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	3,0	3,05	2,6	2,68
Taux de rendement à long terme prévu sur les actifs du régime	3,0	3,05	2,6	2,68
Taux d'inflation	2,0	1,75	2,0	1,75
	2,5	1,75 + augmentation d'échelon et 2,25 % (cadres)	2,5	1,75 + augmentation d'échelon
Taux de croissance de la rémunération	CPM 2014 (échelle MI-2017)	CPM 2014 (échelle CPM-B)	CPM 2014 (échelle MI-2017)	CPM 2014 (échelle CPM-B)
Table de mortalité				

Les actuaires de l'Administration préparent les évaluations annuelles des actifs du régime et de ses obligations au titre des prestations constituées en utilisant le 1^{er} janvier comme date d'évaluation et en projetant l'évaluation au 31 décembre. Les plus récentes évaluations des régimes de retraite aux fins de la capitalisation ont été effectuées en date du 1^{er} janvier 2021. Les prochaines évaluations aux fins de la capitalisation seront effectuées en date du 1^{er} janvier 2022.

12. Variations du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie

	2021 \$	2020 \$
Débiteurs	(111 119)	240 207
Subvention à l'infrastructure du gouvernement du Canada	—	12 546
Autres débiteurs	(20 338)	150 275
Charges payées d'avance	6 408	(9 216)
Créditeurs et charges à payer	(605 616)	471 671
Produits différés	(176 984)	(83 142)
	(907 649)	782 341
Autres renseignements		
Intérêts versés	40 175	90 267
Intérêts reçus	111 592	127 204

Administration portuaire de St. John's

Notes annexes

31 décembre 2021

13. Informations à fournir sur la rémunération

Conformément au paragraphe 37(3) de la *Loi maritime du Canada*, la rémunération versée en argent ou en nature aux administrateurs, au chef de la direction, ainsi qu'à certains dirigeants et employés, en dollars réels, est présentée dans le tableau suivant :

Nom	Titre	Salaires et honoraires \$	Indemnités et autres avantages ¹ \$	Total \$
Morrissey, Roxanne	Présidente du conseil	30 360		30 360
Veitch, Gerry	Vice-président du conseil	23 650		23 650
Hefferton, Harold	Administrateur	17 055		17 055
Hogan, John	Administrateur (jusqu'au 15 janvier 2021)	407		407
McGrath, Beth	Administratrice	20 958		20 958
Walters, Samuel	Administrateur	22 577		22 577
Hanrahan, Sean	Président et chef de la direction	277 605	73 123	350 728
McCarthy, Robert	Vice-président, Développement	183 973	44 145	228 118
Martin, Racquel	Vice-présidente, Finances et administration	159 718	21 356	181 074

1. Les indemnités et autres avantages peuvent comprendre des primes au rendement et d'autres avantages imposables.

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants de l'Administration, y compris les administrateurs, au cours des exercices clos les 31 décembre.

	2021 \$	2020 \$
Salaires, honoraires et avantages à court terme	893 066	853 833
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	142 411	153 376
	1 035 477	1 007 209